

DÉLIBÉRATION n° **23-014** de la séance du **28/02/2023**

OBJET : Prorogation de la convention de partenariat 2020-2022 entre le Centre de gestion et la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire de la CNRACL et du RAFP

L'an deux mille vingt trois, le mardi vingt-huit février à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Abbaretz, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 21

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Bernard MORILLEAU, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN,

Mmes Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Gaëlle ROUGERON,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Bernard MORILLEAU,
- › M. André KLEIN avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Alain VEY avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

MM. Laurent TURQUOIS, Thierry AGASSE, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN, Rodolphe AMAILLAND,

Mmes Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Edith MARGUIN, Christelle BRAUD, Aïcha BASSAL, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire,
M. Jérémie TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
Mme Nathalie ANGOMARD, directrice déléguée Emploi et dynamiques professionnelles,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations sociales et lab' d'expérimentation,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Jean-Pierre POSSOZ a été désigné secrétaire de séance.

PROROGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2020-2022 ENTRE LE CENTRE DE GESTION ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, GESTIONNAIRE DE LA CNRACL ET DU RAFP

EXPOSÉ

Une convention de partenariat 2020-2022 a été signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) et du RAFP (Régime Public de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique).

L'objet de cette convention est d'organiser les missions assurées par le Centre de gestion au profit de la Caisse des Dépôts et pour le compte des collectivités locales. Le Centre de gestion est ainsi chargé d'une triple mission :

- Une mission d'information aux employeurs territoriaux affiliés et à leurs agents (actifs) pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC.
- Une mission d'accompagnement des employeurs territoriaux affiliés pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC.
- Une mission d'accompagnement des agents (actifs) et d'intervention, pour le compte des employeurs territoriaux au titre de la CNRACL, sur certains dossiers (validation de périodes, transfert de droit entre régimes, demande d'avis préalable, demande de liquidation des droits à pension, simulation de calcul de pension, etc.).

Cette convention de partenariat, conclue pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, a expiré le 31 décembre 2022.

Les conditions conventionnelles du renouvellement du partenariat entre la direction des retraites de la Caisse des dépôts et consignations et les Centres de gestion sont actuellement en cours d'élaboration au niveau national.

Dans l'attente de la signature de la future convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, il est proposé de proroger la convention 2020-2022 à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

DÉLIBÉRÉ

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.452-34 ;

Considérant la convention de partenariat 2020-2022 entre le Centre de gestion 44 et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président du Centre de Gestion ou son représentant à signer l'avenant de prorogation à la convention 2020-2022 avec la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire de la CNRACL et du RAFP.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD